

# FEUILLE DU JOUR

DU 22 MARS 1848.



La crise financière qui pèse sur le pays frappe surtout les commerçants qu'elle a surpris avec des marchandises en magasin, des engagements contractés, et qu'elle rend impuissants, puisque leurs ressources sont irrécouvrables, puisque leur actif est inutile. Nos fabricants sont rudement éprouvés : des faillites les atteignent chaque jour, les négociations sont impossibles, les commandes leur sont retirées, leurs armoires sont encombrées d'étoffes ; les matières premières, les dessins pour la nouveauté, le personnel de leur commerce, tout est à leur charge sans rien produire. Cette situation, des plus tristes, réagit forcément sur celle de l'ouvrier, qui ne peut exister qu'à la condition de travailler. Or, la source du travail est momentanément tarie.

On doit comprendre maintenant par quels liens se tiennent tous les travailleurs ; quelle solidarité les unit, depuis l'apprenti qui se courbe sur le métier, jusqu'au négociant qui mûrit dans son comptoir de vastes opérations. On doit comprendre sur quelles fausses bases sont assises ces espérances chimériques qui veulent créer deux intérêts divers, là où la force des choses maintiendra toujours l'unité envers et contre tous.

Qu'en donnant à tous les ouvriers le bienfait de l'instruction, en rendant leur position matériellement bonne, en leur assurant une existence de travail, mais de bien-être, on tiennait aussi compte du patron, du négociant ; que les partis politiques s'arrêtent en face de ce noble but, l'organisation du travail, de ce généreux appel à la fraternité ; qu'ils ne se fassent pas une arme des rancunes, des privations longtemps endurées, qu'ils ne sèment pas la discorde là où il y a tant besoin d'union, là où il faut concilier avant de pouvoir discuter. La question du travail ne doit servir de marchepied à personne, elle ne doit être le texte d'aucune vaine promesse ; c'est le code des prolétaires, et il ne doit y avoir place que pour y inscrire leurs nouveaux droits à côté de leurs nouveaux devoirs.

Ce n'est point seulement l'émeute sanglante, ni la tumultueuse agitation qui éloignent la confiance, c'est surtout la silencieuse inquiétude des esprits, les sombres préoccupations de l'avenir. L'antagonisme qui divise le même peuple en deux camps, qui élève prétentions contre prétentions, qui crée une perpétuelle anxiété, doit enfin cesser d'exister.

Que les ouvriers attendent d'une décision légale les satisfactions auxquelles ils ont droit, et que les négociants abjurent tout intérêt égoïste et personnel pour ne songer qu'à l'intérêt commun. La loi qui va bientôt parler, doit être l'expression des volontés raisonnables, la règle de justes prétentions, l'encouragement des ambitions légitimes, le code fraternel d'une corporation formée de membres égaux. Il faut donc l'attendre avec calme et confiance les uns comme les autres, et exprimer paisiblement les vœux qui lui serviront de guide.

Nulle part l'ouvrier n'est plus éclairé qu'à Lyon, nulle part les maximes républicaines ne trouveront un terrain mieux préparé. Aussi avons-nous la ferme conviction que les suggestions hostiles à l'ordre, si elles sont tentées, seront impuissantes, et que, de la tranquillité maintenue parmi nous, sortira promptement un mouvement d'activité pour les transactions commerciales. Afin de hâter ce résultat, nous invitons de nouveau les fabricants et les ouvriers à se réunir par délégués pour chaque genre de fabrication, afin d'aviser ensemble aux moyens de ramener le travail. C'est la question urgente avant toute autre, c'est celle qui nous presse et qui veut être promptement résolue. La saison qui s'avance ne doit pas trouver notre industrie inactive ; la vente ne doit pas être manquée.

Le travail, d'éternel qu'il était, va devenir l'agent d'une moralisation plus vraie, le principe d'une organisation plus forte, mais au moins faut-il le maintenir debout pour que la loi n'ait qu'à le diriger, et point à le créer : elle serait d'ailleurs impuissante à cet égard. La liberté fait le travail, la loi le régularise. — Nous désirons que notre appel soit entendu, qu'il le soit sans retard pour qu'il puisse produire quelque résultat utile.

Le Gouvernement provisoire est-il le gouvernement de la France, ou le premier commis du peuple parisien ? Nous nous faisons

cette question en voyant les manifestations qui ont lieu à Paris depuis quelques jours, et qui, malgré le calme avec lequel elles ont été faites, n'en sont pas moins une tentative injuste de pression sur les décisions du Gouvernement.

Un jour, c'est la garde nationale qui apporte sa réclamation tant soit peu puérile contre la suppression des compagnies de grenadiers et de voltigeurs ; le lendemain, ce sont des députations qui demandent l'expulsion des troupes de Paris et le renvoi au 31 mai de la réunion des électeurs pour l'Assemblée nationale. Bientôt il faudra que le Gouvernement provisoire tienne séance sous le bon plaisir des habitants de la capitale.

Oui, le Gouvernement provisoire a sagement fait de supprimer toute distinction dans les bataillons de la garde nationale : l'égalité n'a rien d'hostile à la liberté ; d'ailleurs, la division nuit au service comme à la discipline.

Oui, le Gouvernement doit rappeler la garnison de Paris, comme elle est à Lyon, comme elle est partout. Au moment où l'armée vient de tendre la main au peuple, au moment où vous rendez au soldat sous les armes son droit de citoyen, vous voulez le mettre en suspicion, vous voulez le frapper d'une injuste exclusion, lui, le soutien du pays, lui, ce frère armé pour votre défense ! Mais vraiment c'est à n'y rien comprendre !

Et les élections, vous voulez les reculer, dans la situation actuelle, dans un moment où tous les vœux tendent ardemment vers l'Assemblée nationale, le Gouvernement provisoire pour s'appuyer sur le pays, et le pays pour fortifier le Gouvernement !

Quant tout est à organiser, à créer, la constitution et les lois, les finances et l'armée, l'administration et les administrés, vous voulez des retards ? Dans quel but. Pourquoi ? Le bien du pays doit sortir de l'Assemblée nationale : la retarder, c'est repousser son action bienfaisante. Nous nous élevons donc contre tout renvoi, et nous espérons bien que le Gouvernement provisoire maintiendra avec fermeté ce qu'il a décidé avec sagesse.

M. Dupin vient d'adresser la circulaire suivante aux électeurs du département de la Nièvre :

« Mes concitoyens,

« Député de la Nièvre pendant vingt-trois sessions, associé à la révolution de Juillet, qui a aussi le titre de glorieuse ; rapporteur de la charte de 1830, qui, franchement exécutée, eût certainement assuré nos libertés, j'ai été jusqu'au dernier moment fidèle à un établissement qui s'est perdu par des fautes dont je ne suis point solidaire, car j'ai fait tout ce qui était en moi pour les conjurer.

« Après avoir accompli mon devoir politique envers la noble veuve et le fils d'un prince que j'avais sincèrement aimé, ne voyant plus debout que la souveraineté nationale et le peuple vainqueur, le peuple qui avait repris le couronne, et qui cette fois l'avait gardée, j'ai adhéré au nouveau gouvernement. J'y ai adhéré franchement, ouvertement, sans arrière-pensée, avec la conviction que la République était désormais le seul gouvernement possible, le seul qui, fortement constitué, pût nous préserver de la guerre civile et de l'anarchie dont le frémissement menaçait d'envahir et de bouleverser la société.

« Le cours de la justice ne devait pas être interrompu. Magistrat, j'étais à l'audience le 23 février, et c'est sur mes conclusions qui a été rendu le premier arrêt prononcé au nom du peuple français.

« Ce nouveau devoir rempli, il m'en reste un autre, celui de venir prendre part avec vous, comme citoyen, à des élections dont va dépendre le sort de la patrie.

« Vous avez à élire huit députés. Si l'opinion publique, librement interpellée, se prononce ; si elle s'arrête sur huit noms qui vous paraissent mériter mieux que moi de vous représenter, j'y acquiesce à l'avance de bon cœur ; je voterai pour eux, et je rendrai grâce à Dieu d'avoir éloigné de moi une responsabilité dont la témérité seule pourrait méconnaître l'étendue.

« Si, au contraire, mon nom doit figurer sur la liste des futurs représentants du pays ; si mes concitoyens, qui depuis longtemps connaissent mes opinions et mes principes, mon amour pour l'ordre et la liberté, mon respect des lois et de la justice, ma fermeté à défendre le droit de tous et le droit de chacun, veulent m'honorer de leurs suffrages, j'accepterai, non avec présomption, mais avec dévouement, cette grande et difficile mission, parce que ma conscience me dit que ce serait un acte de mauvais citoyen de refuser son concours à son pays dans des circonstances aussi décisives et aussi solennelles.

« Voilà pourquoi, ô mes concitoyens, moi qui me vantais, lors des dernières élections, de n'avoir adressé à mes électeurs que des remerciements et jamais de sollicitations, je ne crains pas cette fois d'aller au-devant de vos suffrages.

« La République est partout proclamée ! Mais il s'agit de la constituer, c'est-à-dire d'assurer son existence d'une manière forte et durable, avec des conditions telles que, dans l'avenir, cette grande et belle nation de 35 millions d'hommes, non seulement ne perde rien de sa grandeur, de son urbanité, de son crédit, de sa richesse, mais qu'elle continue de marcher, par l'exemple, à la tête de tous les peuples civilisés !

« Je n'entre point ici dans le détail des questions constitutionnelles ou économiques qui sont réservées à l'examen et à la décision de l'Assemblée Nationale ; mais, dans ma pensée, ce gouvernement, que je n'entrevois encore qu'à travers mes espérances, devra, si notre attente n'est point trompée, se produire tel que je l'ai déjà dépeint dans le sanctuaire de la justice : ce sera, disais-je, le gouvernement du pays par le pays ; ce sera le gouvernement de la chose publique (*reipublice*), c'est-à-dire du droit de tous, de l'intérêt général prévalant partout sur les injustes prétentions de l'égoïsme individuel ; le gouvernement de la probité, de l'intelligence et de la vertu ; confiant les emplois publics au vrai mérite, punissant la corruption, réprochant la vénalité, poursuivant les malversations, faisant respecter les personnes, la liberté des transactions et la propriété si audacieusement et si injustement menacée ; enfin le Gouvernement de la liberté pour tous, de la liberté entourée de solides garanties pour la mettre à l'abri de toute usurpation, mais aussi de la liberté amie de l'ordre et réglée par les lois pour l'empêcher de dégénérer en licence ou en dictature !

« L'honneur de la nation française, on ne saurait trop le redire, son honneur et celui de ses représentants est intéressé à ce que cette grande Révolution, pour qu'enfin elle soit la dernière, reste pure des excès d'un passé qui a laissé après lui tant de souvenirs funèbres, et se maintienne magnanime et forte sous le drapeau si courageusement élevé au-dessus d'elle, le drapeau de la gloire et de la liberté.

« Voilà les vœux que je forme pour la nouvelle République.

« Citoyens de la Nièvre, au milieu de l'agitation où nous sommes, beaucoup de gens se diront plus ou moins que moi. Je n'en serai ni surpris ni jaloux ; mais personne en réalité n'aura droit de se dire plus sincèrement ami du peuple dans la véritable et loyale acception du mot.

« Député, j'ai toujours réclamé l'ordre et l'économie dans les finances, l'allègement des charges publiques, la réduction des impôts qui pèsent le plus sur le peuple, et surtout de l'impôt du sel.

« Ami de l'agriculture, j'ai fait tous mes efforts dans vos comices pour encourager ses progrès, honorer ses agents, vanter ses adeptes. J'ai montré dans la communauté des Jault, dont j'ai révélé l'existence, un admirable exemple de ce que peut dans les travaux agricoles l'esprit d'association de la famille laissée à elle-même et librement constituée.

« Promoteur de l'instruction publique, membre des son origine de la Société pour l'instruction élémentaire, j'ai mis tous mes soins à la propager, à l'étendre, à soutenir les instituteurs primaires, et à répandre dans nos écoles de village les livres, les méthodes et les divers moyens d'enseignement.

« Ouvriers de Fourchambault, vous savez que je n'ai pas attendu la révolution de février pour célébrer les merveilles de votre puissante industrie, et la gloire du fondateur de votre bel établissement, si cher à vos souvenirs par ses bienfaits pour les travailleurs !

« Flotteurs de Clamecy, vous que je puis appeler mes amis, il y a vingt ans que nous couronnions ensemble le buste de votre patron, Jean Rouvet, ouvrier, inventeur des flotages, et que nous inscrivions au bas de son buste, ouvrage du patriote David : *Honneur au travail et à l'industrie* !

« Et vous, habitants du Morvan, qui, plus que moi, s'est intéressé à votre pays de montagnes ? Qui vous a visités le premier dans des vœux d'amélioration, à travers des chemins impraticables, aujourd'hui remplacés par de belles routes et des ponts jetés sur vos torrents avec une hardiesse qui en font de véritables monuments ? — C'est chez vous aussi que je suis allé l'an dernier couronner la vertu modeste de la charitable veuve, et célébrer en famille le triomphe de la fraternité chrétienne exercée.

« C'est dans votre climat que je me plais le plus ; c'est chez vous que j'ai bâti, que j'ai planté ; c'est là que j'ai depuis longtemps fixé mon domicile ; c'est avec vous que j'irai voter.

« Votre dévoué compatriote,

DUPIN.

15 mars 1848.

## REVOLUTION A VIENNE.

On nous écrit de Paris, 19 mars, cinq heures du soir.

Vienne a fait sa révolution, comme Paris, au dernier dénotement près.

Le 15, les étudiants réunis à la bourgeoisie ont fait une démonstration immense aux cris de : La Constitution et la liberté de la presse.

Le mouvement était prévu, les troupes étaient partout sous les armes.

Une première proclamation a eu lieu, promettant l'examen en conseil des demandes de la population.

Comme cette proclamation se terminait par une menace, les attroupements ont continué.

Un rassemblement s'est porté vers la villa de M. de Metternich, aux portes de la ville, et l'a démolie.

La troupe a commencé par faire usage de ses armes, et a tué une dizaine d'étudiants et de bourgeois.

Elle a été bientôt réduite à l'impuissance et forcée même de quitter la ville.

Un étudiant blessé a été promené par les rues de Vienne sur le cheval du chef de la force armée qui avait été tué par le peuple.

La Bourse a été fermée.

Pendant la nuit, Vienne a été livrée à elle-même sans qu'aucun désordre soit survenu ; seulement les rails des chemins de fer ont été partout enlevés.

Le lendemain matin, l'empereur a fait annoncer, en réponse à une pétition couverte de plus de 20,000 signatures, qu'il accordait au peuple ses demandes.

Il a fait distribuer des armes aux étudiants.

La bourgeoisie s'est formée en Garde nationale.

La retraite de M. de Metternich et de ses collègues a été annoncée.

Les archiducs ont quitté la ville en donnant démission de tous leurs emplois.

Un prince est parti pour la Bohême pour faire aussi de ce côté les concessions demandées.

Le mouvement paraît avoir eu pour cause première l'annonce de la rupture de tous les rapports amicaux avec la France.

## Paris, 20 mars 1848.

Par arrêté du Gouvernement provisoire :

1° Les musées du Louvre, du Luxembourg, de Versailles, les galeries des anciennes résidences royales et palais du Gouvernement, sont distraits de l'administration de la liste civile pour rentrer dans les attributions du ministre de l'intérieur ;

2° Le ministre de l'intérieur fera rechercher les objets d'art appartenant à l'Etat qui auraient été déplacés et qui se trouveraient compris indûment dans le domaine privé, ainsi que ceux qui se trouveraient dans les établissements publics, quels qu'ils soient ;

3° Les trois manufactures de Sèvres, des Gobelins et de Beauvais rentrent dans le département de l'agriculture et du commerce.

— Le Gouvernement provisoire :

Vu la lettre du 29 février dernier, par laquelle le maire de Bourbon-Vendée (département de la Vendée) demande que cette ville reprenne son nom de Napoléon.

Considérant que ce vœu se recommande par ses souvenirs glorieux,

Arrête :

La ville de Bourbon-Vendée portera désormais le nom de *Napoléon-Vendée*.

— Le Gouvernement provisoire décrète :

Un monument sera élevé au maréchal Ney sur le lieu même où il a été fusillé.

— Le Gouvernement provisoire décrète :

Les départements et communes qui, par les lois rendues dans les dernières sessions législatives, ont été autorisés à contracter au taux de 4 1/2 0/0 des emprunts destinés à des travaux d'utilité publique, départementale et communale, sont autorisés à porter le taux de l'intérêt de ces emprunts à 5 0/0.

— Par arrêté du Gouvernement provisoire de la République, en date du 14 mars, M. Eugène Dubois, maître des requêtes au conseil d'Etat en service extraordinaire, a été nommé maître des requêtes en service ordinaire.

— Par arrêté du ministre de l'intérieur, en date du 17, le citoyen Caussidière a été nommé préfet de police au département de la Seine.

— Par arrêté du même jour, M. Monnier est appelé aux fonctions de secrétaire-général de la préfecture de police.

— Les élections de la Garde nationale, qui ont été ajournées du 18 au 23, sont, par un nouvel arrêté, renvoyées au 5 avril. Il paraît que l'état-major n'a pas été très-satisfait des résultats préparatoires des diverses réunions des compagnies, et qu'il veut prendre du temps pour préparer les élections.

Voici ce que nous signalons à ce sujet dans le *Peuple Constituant* :

lui faire part immédiatement des noms des candidats arrêtés dans les séances préparatoires des divers arrondissements. Il s'offre à leur donner les renseignements qui pourraient éclairer leur choix.

On sait ce que cela veut dire : Donner des renseignements qui pourraient éclairer leur choix.

— Au nombre des candidats qui se présentent pour siéger à l'Assemblée constituante, se trouve M. de Balzac, l'auteur de *Vautrin*. L'auteur de *Monte-Christo* brigue aussi les suffrages électoraux sur plusieurs points.

On dit que les légitimistes de Toulouse veulent faire tous leurs efforts pour que M. de Villèle vienne siéger à côté de M. de Genoude à l'Assemblée constituante. On parle encore des candidatures de MM. Hyde de Neuville et Châteaubriand.

— A midi, on aperçoit sur la place de la Concorde un groupe composé d'environ deux ou trois cents individus, décentement vêtus ; tous ont un brassard. L'un d'eux porte un énorme drapeau bleu avec une croix blanche. Ce sont les Savoisiens résidant à Paris qui vont se rendre à l'Hôtel-de-Ville pour présenter une adresse au Gouvernement provisoire.

— Ce matin, un fait qui pouvait avoir des conséquences bien graves a eu lieu à la Halle. Une dame élégamment parée a eu l'imprudence de faire un geste de dégoût en voyant certaines démonstrations populaires ; elle a été immédiatement maltraitée, dépouillée de son chapeau et de son châle ; mais l'intervention de quelques citoyens raisonnables a mis un terme à cette déplorable scène, et l'imprudente dame a pu rentrer chez elle en montant dans un fiacre.

— On assure et nous le savons de bonne source, que la fameuse circulaire de M. Ledru-Rollin, qui a causé tant d'émotion à Paris et dans les départements, n'était pas destinée à la publicité. On sait que sous tous les régimes, les ministres ont eu, à côté des circulaires publiques, des instructions confidentielles dans lesquelles la pensée gouvernementale était plus explicite.

— Il a paru des pièces à l'effigie de la République ; elles ressemblent à celles de notre première révolution : un hercule entre deux femmes. On dit que la Monnaie de Paris frappe un million d'espèces par jour.

— On annonce que les sous-préfets prendront désormais le titre d'officiers civils d'arrondissements.

— Le numéro 3 de l'*Ami du Peuple*, par Raspail, a paru aujourd'hui. L'article principal se distingue, au fond, par une grande modération de principes. M. Raspail demande adhésion au Gouvernement et non aux hommes.

Dans un autre article, M. Raspail déclare calomnieuse l'accusation portée contre lui d'avoir demandé 500,000 têtes dans le club de Berry. Des têtes, dit M. Raspail, je n'en demande pas une seule, pas même celle de mon dénonciateur : qu'en ferais-je ?

— A la suite de la révolution de février, un individu s'était improvisé secrétaire de la commission de police. Cet individu avait appartenu à la rédaction d'un des journaux les plus avancés en radicalisme. Le lendemain, on trouva dans le cabinet de l'ex-préfet de volumineux rapports écrits de sa main sur ce qui se passait dans les bureaux des journaux opposants.

On voulait le fusiller immédiatement.

M. Caussidière lui mit en main un des pistolets que lui-même il portait à sa ceinture, lui donna du papier et de l'encre pour faire son testament, et cinq minutes pour en finir.

Quelques instants après on revint dans la pièce où on avait laissé ce monsieur ; il s'était sauvé par la fenêtre, et le pistolet laissé par lui avait été mis hors d'état de servir. Quant à son testament, il n'avait pas jugé à propos de s'en occuper.

— C'est à un suicide qu'il faut attribuer la mort de M. B... fils, président du tribunal de commerce de Paris. Le matin, la banque lui avait refusé un bordereau de 150,000 francs. M. B... jouissait de l'estime générale, et sa mort a causé une sorte de douleur publique dans tout le commerce de Paris.

— On assure que M. M..., l'un des principaux intéressés de l'établissement de la Vicille-Montagne, et beau-frère d'un ancien ambassadeur belge, M. Paris, s'est brûlé la cervelle hier matin. M. M... avait voulu, il y a trois ou quatre ans, se porter candidat pour la chambre des députés, mais on lui avait contesté sa qualité de sujet français.

#### NOUVELLES LOCALES.

Le Commissaire du Gouvernement provisoire

re dans le département du Rhône.

Vu le décret du Gouvernement provisoire en date du 16 mars 1848, ordonnant la perception temporaire de quarante-cinq centimes du total des rôles des quatre contributions directes de ladite année ;

Vu l'arrêté en date du 19 mars 1848, ordonnant pour Lyon et les communes suburbaines la perception d'un impôt extraordinaire égal à la somme totale des quatre impôts ;

Considérant que si la position spéciale de la ville de Lyon et des communes suburbaines justifie la mesure ci-dessus rappelée, il importe de combiner cette mesure exceptionnelle avec le décret du Gouvernement provisoire,

ARRÊTE :

« Les quarante-cinq centimes dont la perception est ordonnée par le décret du 16 mars 1848, se confondent, pour la ville de Lyon et les communes suburbaines, dans la perception de l'impôt extraordinaire fixé par l'arrêté spécial du 19 mars 1848. »

Fait à Lyon, le 19 mars 1848.

Le commissaire du gouvernement provisoire dans le département du Rhône,  
EMMANUEL ARAGO.

— Le maire provisoire de la ville de Lyon, En conformité du décret du Gouvernement provisoire de la République française, en date du 5 mars 1848, relatif aux Elections nationales,

Invite tous les citoyens résidant à Lyon, soit chez des logeurs, soit chez les maîtres où ils sont employés, à justifier auprès du Commissaire de police de leur arrondissement, qu'ils sont Français, âgés de 21 ans, et habitent la ville de Lyon depuis six mois au moins.

Les justifications ne seront admises que jusqu'au 30 du présent mois.

Le bulletin qui leur sera remis par le Commissaire de police, s'il y a lieu, servira de carte pour voter aux Elections nationales.

A l'Hôtel-de-Ville de Lyon, le 20 mars 1848.

Le Maire provisoire de la ville de Lyon,  
LAFORÊST.

— Le maire provisoire de Lyon invite les citoyens qui seraient à même de faire des fournitures de tambours pour le service de la garde nationale lyonnaise, à lui présenter sans délai leurs soumissions, en indiquant séparément les prix pour chaque nature d'objets à fournir,

Savoir :

Caisses complètes ;  
Colliers en cuir de vache ciré couleur noire ;  
Porte-baguettes en cuivre ;  
Bretelles de caisse en cuir de vache ciré couleur noire ;  
Cuissières en cuir de vache ;  
Baguettes en bois de campêche, garnies de leurs poignées en cuivre ;

Les soumissions seront déposées cachetées au bureau de l'état-major de la garde nationale, à l'Hôtel-de-Ville, où il sera donné tous les renseignements nécessaires sur les fournitures dont il s'agit.

Lyon, Hôtel-de-Ville, le 20 mars 1848.

Le maire provisoire,  
LAFORÊST.

— M. Alcock, conseiller à la cour d'appel, est nommé procureur-général à Lyon.

M. Chaley, juge au tribunal de Lyon, est nommé conseiller à la cour d'appel, en remplacement de M. Alcock.

— Le courrier de Paris, retardé par le mauvais état des routes, n'est arrivé, ce matin, qu'à midi à Lyon.

— On a planté dimanche un arbre de la Liberté dans la commune de Vaise.

— Voici le texte de l'arrêté de M. le commissaire du Gouvernement provisoire dans le département du Rhône, concernant l'exportation du numéraire hors de Lyon :

Art. 1<sup>er</sup>. Aucune somme en numéraire, au-dessus de cinq cents francs, ne pourra sortir de Lyon sans un laissez-passer du commissaire du gouvernement ou d'un citoyen délégué par lui à cet effet.

Art. 2. Ce permis ne sera délivré qu'après justification de la destination du numéraire.

Art. 3. Les espèces d'or et d'argent dont l'exportation serait tentée en contravention au présent arrêté, seront saisies et déposées dans les caisses publiques. Il sera donné en échange pareille somme en billets de banque.

— L'administration du monument funèbre des Brotteaux est rentrée en possession de cet édifice, grâce à l'intervention de M. Arago, commissaire du Gouvernement provisoire. Sur la présentation de ses titres de propriété, M. le commissaire a donné à la mairie de la Guillotière l'ordre de remettre les clés du monument au président de cette administration. — La mairie a obtempéré à cet avis, à la condition que la chapelle du monument resterait fermée

au public et que les PP. capucins ne desserviraient plus l'établissement. On a ensuite procédé à la levée des scellés et à la vérification de l'état des lieux. Nous devons dire, ajoute la feuille à qui nous empruntons cette nouvelle, que non seulement cet inventaire s'est fait avec toute la convenance désirable, mais que le mobilier a été trouvé dans un état satisfaisant, par suite de précautions pleines de prévoyance.

— Nous ne saurions trop engager les hommes qui ont l'expérience des affaires et qui connaissent les conditions d'existence et de prospérité de la fabrique lyonnaise à rassembler leurs idées, à les formuler nettement, dans le but de remédier à la crise momentanée qui pèse si douloureusement sur notre industrie et sur nos travailleurs.

Douze millions mis à la disposition de nos maisons de fabrique suffiraient pour occuper pendant quatre mois douze à quinze mille métiers. Quatre mois de travail assuré, et la confiance reviendrait, le calme se rétablirait dans les esprits, l'activité renaîtrait dans toutes les affaires. Qu'on y songe !

Nous accueillerions avec empressement les projets qui nous seraient adressés dans ce but, afin de les soumettre, en leur donnant place dans nos colonnes, aux méditations des hommes les plus capables d'en juger, et afin de les placer sous les yeux de l'autorité.

— On écrit de Mâcon, 18 mars :

« Un sinistre imprévu vient de jeter le chef-lieu de Saône-et-Loire dans la consternation. La maison Delahante a suspendu hier ses paiements.

« Tout fait espérer que les dépositaires ne perdront rien. Il n'y a que retard dans leur remboursement. Le tribunal de commerce vient de décider que des sursis d'exécution seront accordés aux débiteurs qui se trouveront momentanément atteints dans leur crédit par suite de cet événement. »

— L'affaire Cécile Combettes, interrompue par la révolution du 24 février, a été reprise le 16 mars, à Toulouse, sous la présidence de M. Labaume, conseiller à la cour d'appel.

La première audience n'a offert aucun intérêt. Le second interrogatoire de l'accusé Léotade est la reproduction presque textuelle de celui qui a été donné dans le temps par tous les journaux et que tout le monde connaît.

Nous croyons donc inutile de reproduire les comptes-rendus des audiences qui vont se succéder, à moins toutefois que des incidents nouveaux ne viennent changer la face de cette dramatique et ténébreuse affaire.

#### NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

POLOGNE. — Les nouvelles de Saint-Petersbourg annoncent le départ prochain de l'empereur Nicolas pour Berlin, et de l'impératrice pour l'île de Madère ; ce dernier voyage a lieu à la recommandation des médecins.

A Varsovie, les nouvelles de France sont soigneusement cachées aux habitants. Voici ce que l'on écrit de Posen à la *Gazette des postes de Francfort*, à la date du 10 mars :

« Les Polonais ne veulent plus se contenter de concessions ; ils demandent le rétablissement de leur ancien royaume. Il est incertain s'ils voudront attendre le cours des événements ou s'ils auront recours à de nouvelles levées de boucliers. Ils sont en grand nombre dans notre ville ; ils semblent très-calmes ; mais ils se tiennent très-éloignés des Allemands. Leur réunion est au bazar, où ils s'occupent probablement des projets de l'avenir. Nos autorités sont sur le qui vive, car c'est précisément ce calme apparent, cette conduite réfléchie, qui leur font craindre une explosion. Notre police développe beaucoup d'activité, les postes sont doublés ; des piquets de cavalerie et d'infanterie sont en permanence ; de nombreuses patrouilles parcourent continuellement les rues.

Les habitants du royaume de Pologne ignorent ce qui se passe ; les gazettes de Varsovie insinuent à leurs lecteurs que, par suite d'un traité de commerce conclu entre l'Autriche et Modène, un nombre considérable de troupes autrichiennes a été envoyé en Italie. En ce moment même, on publie à Posen un avis portant que la garnison sera augmentée de quatre mille huit cents hommes, lesquels seront logés dans l'intérieur de la forteresse et chez les principaux propriétaires.

ALLEMAGNE. — L'agitation en Allemagne fait des progrès et semble entrer dans une phase nouvelle ; aux pétitions succèdent déjà, sur certains points de l'Allemagne du Sud, des manifestations d'un caractère plus prononcé. Des démonstrations pareilles à celles de Hambach en 1832, reparaisent, et un journal de Francfort annonce qu'à Neustadt on a entendu les cris de *vive la république* ! En Prusse, l'opinion publique ne paraît pas satisfaite des nouvelles concessions faites par le roi. On ne les trouve pas à la hauteur des circonstances actuelles.

ESPAGNE. — Le manifeste de M. Lamartine a été bien accueilli par toute la presse de Madrid, à l'exception de *l'Avís*, qui harde quelques critiques. La *Gazette de Madrid* ne fait pas de commentaires, mais on peut considérer comme l'opi-

nion du gouvernement sur cette communication ce qui a été dit le 10 au sénat par le ministre de l'instruction publique, M. Santaella.

ORIENT. — Nous recevons des nouvelles de Constantinople du 7 mars et d'Alexandrie (Egypte) du 9. Elles n'offrent pas un grand intérêt.

A Constantinople, au départ du paquebot, on venait d'apprendre la révolution de Paris, qui y a occasionné un grand émoi.

Les valises de l'Inde n'ont rien apporté de saillant.

#### NOUVELLES DIVERSES.

MONSIEUR OU CITOYEN. — Nous appellerons-nous : Messieurs ?

Nous appellerons-nous : Citoyens ?

Ce doute semblera peut-être téméraire à beaucoup de républicains de fraîche date ; mais, pour nous, qui avons été dévoués à la République avant qu'elle naquit, nous avons le droit d'examiner la question avec calme.

Il nous semble qu'il y a une distinction bien simple à faire, celle de la *vie publique* et de la *vie privée*.

Dans la première, le titre de *citoyen*, où se trouvent résumés nos devoirs et nos droits politiques, est le seul convenable. Quand, dans une proclamation, on s'adresse aux habitants d'une ville ou d'un pays, il serait fort déplacé de les appeler : *messieurs*. De même, dans toute réunion politique, dans les clubs, dans les conseils municipaux et départementaux, et surtout dans l'Assemblée nationale, partout, en un mot, où l'on fait acte de citoyen, c'est-à-dire de membre actif de l'Etat, il est raisonnable, il est juste de se donner le titre de la fonction qu'on remplit.

Mais, en dehors de la vie politique, au foyer domestique, dans les relations individuelles, il serait, au contraire, très-déraisonnable de briser avec l'usage ancien. Sans doute, nous resterons toujours *citoyens* ; mais pourquoi s'appeler ainsi quand on n'agit pas en cette qualité ? Nous sommes aussi tous *frères* ; et cependant ce titre ne s'emploie que dans l'église, c'est-à-dire dans les assemblées religieuses, où se célèbre le culte de la fraternité humaine ; le titre de *citoyen*, qui est le signe de notre fraternité civile, ne doit aussi s'employer que dans les assemblées politiques....

Nous avons encore une considération à ajouter, c'est que, dans l'intérêt de la révolution nouvelle, nous devons nous garder de l'imitation servile de l'ancienne révolution. Les copies ne valent jamais rien, et encore moins les parodies, qui frisent toujours le ridicule. Il faut savoir être de son temps et ne pas faire comme les *voltigeurs* de la Restauration, qui voulaient ramener les us et coutumes d'avant 89 ; ne soyons pas, nous autres, les *voltigeurs* de la République.

Nous n'avons pas pris le bonnet rouge ; nous n'avons pas adopté le calendrier républicain ; nous n'avons pas introduit le tutoiement universel, et tout cela nous avons eu bien raison, de même, de ne pas qui concerne la vie privée, ne supprimons pas le *monsieur*, et contentons-nous d'être vraiment citoyens, sans nous croire obligés de nous donner ce titre à tout instant.

(Revue Nationale.)

— Le duc et la duchesse de Montpensier ne sont pas partis pour l'Allemagne, comme l'annoncent aujourd'hui plusieurs journaux, mais bien pour l'Espagne ; et ils débarqueront à Saint-Sébastien, où le duc d'Alhudeña est allé les recevoir.

— La cour de Paris, chambre des appels correctionnels, a consacré l'opinion du tribunal de commerce, sur la question de la contrainte par corps. Elle a prononcé la contrainte, mais en déclarant que l'application serait suspendue jusqu'à la décision de l'Assemblée nationale.

— Un brave ouvrier qui avait vaillamment combattu pendant les journées de février était entré un des premiers aux Tuileries, et en parcourant les appartements il se laissa aller à la tentation de prendre une épinglette jumelle montée de deux perles assez grosses.

Cet homme se présentait hier chez le commissaire de son quartier et lui confessait franchement sa faute.

Ce que j'ai fait, dit-il, me pèse sur la conscience ; on pouvait me fusiller comme un voleur, et je l'aurais bien mérité. Mais voilà comme la chose est arrivée ; nous sommes quatre à vivre à la maison ; je n'avais plus le sou, je me disais : La besogne ne reprendra peut-être pas de sitôt. En attendant il faudra manger, moi et mon monde. J'ai donc été mettre l'épinglette au clou (Mont-de-Piété), et on m'a prêté dessus cent sous, qui en effet nous ont été bien utiles. Voilà les 3 fr. et la reconnaissance ; maintenant, je n'ai plus rien à personne, et je pourrai dormir tranquille.

Le commissaire félicita ce brave homme de sa bonne résolution qu'il avait prise, et l'ouvrier se retira enchanté et le cœur satisfait. Plusieurs reconnaissances de ce genre ont été faites, et, le même jour, un autre ouvrier rapportait une boîte en écaillé sur laquelle était un portrait encadré dans un cercle en or.

Quant à l'épinglette jumelle, elle avait une valeur bien autre que celle estimée par le commis du Mont-de-Piété qui, sans doute, basait son appréciation sur la mine de celui qui la présentait. Ce bijou avait appartenu au duc de Nemours, et cette perle est évaluée 500 fr.